



Les Auberges
du cœur

Le Regroupement

LES JEUNES QUI Y ENTRENT, S'EN SORTENT !

Lettre d'opinion
Pour diffusion immédiate

Futur Plan d'action pour lutter contre l'itinérance Les Auberges du cœur réclament un meilleur accès aux services publics pour les jeunes en difficulté et sans abri

Montréal, le 24 novembre 2009 - Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec a accueilli favorablement le rapport de la commission parlementaire sur le phénomène de l'itinérance. Outre la recommandation pour une Politique en itinérance, la commission fait des constats importants sur l'importance de l'action communautaire et présente de multiples recommandations valorisant une variété d'actions pour lutter contre le phénomène de l'itinérance. À la veille de la sortie du Plan d'action sur l'itinérance «avant les grands froids» annoncé par Lise Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, le défi maintenant est que le gouvernement sache tirer de ce rapport les conclusions nécessaires à l'amélioration des conditions de vie et des services aux personnes en situation d'itinérance.

La Commission insiste pour que le réseau public «travaille en complémentarité avec les organismes communautaires». En effet, la Commission a largement reconnu l'apport des groupes communautaires dans l'intervention auprès des personnes itinérantes et à risque de le devenir. Les Auberges du cœur saluent cette recommandation qui appelle à un changement pour une plus grande reconnaissance de leurs pratiques.

Les personnes itinérantes ont coupé les liens avec leur réseau social et, souvent de fois, considèrent les services institutionnels comme trop contrôlants ou intrusifs. À ce titre, les approches alternatives et globales développées dans les organismes communautaires permettent de créer un lien de confiance. En plaçant la personne au centre de la démarche, les intervenants apprennent à mieux connaître la personne, ses intérêts, ses forces et ses rêves. L'accueil et l'espace citoyen qui caractérisent nos organisations favorisent la continuité dans la relation. Sans se substituer au réseau public, les organismes peuvent alors agir comme «des ponts» pour accompagner éventuellement la personne itinérante vers les ressources publiques accessibles.

La recommandation de la Commission pour une plus grande accessibilité à des services de santé et de services sociaux mieux adaptés aux personnes itinérantes est une piste de solution importante dans la lutte à l'itinérance. Les Auberges du cœur constatent au

quotidien comment il est difficile pour certains jeunes sans abri d'avoir accès à des soins de santé et à des services d'accompagnement social, notamment en santé mentale.

En matière d'éducation et de réinsertion socio-professionnelle, la Commission appelle à une plus grande flexibilité des programmes afin de s'adapter aux besoins des jeunes qui se trouvent loin du marché de travail. À cet égard, les Auberges réitèrent la nécessité de développer des mesures de soutien financier adaptées aux jeunes sans revenu qui veulent poursuivre un programme d'étude ou de réinsertion à l'emploi.

De notre point de vue, ce n'est pas la création de «guichet unique», de nouveaux «programmes provinciaux», de «corridors de services» ou de nouvelles «tables de concertation» qui faciliteront les «passerelles» entre les groupes communautaires et le réseau public. Dans chaque milieu, il faudra que le réseau public soit créatif et mette en place de liens nouveaux de collaboration avec les organismes communautaires. Cela devra être fait dans le respect du mandat de chacun et en situant les besoins des personnes, itinérantes ou à risque de le devenir, au cœur de leurs interventions.

Les Auberges du cœur pensent que le rapport de la Commission parlementaire est porteur d'espoir pour les jeunes itinérants ou à risque de le devenir et que si toutes ses recommandations trouvaient un écho concret au sein de notre société, le phénomène de l'itinérance chez les jeunes, et les moins jeunes, pourrait se réduire, voire se résorber !

- 30 -

Source :

Rémi Fraser, directeur général

remi.fraser@aubergesducoeur.org

Isabelle Gendreau, agente de communication et de développement

isabelle.gendreau@aubergesducoeur.org

Regroupement des Auberges du cœur du Québec

(514) 523-8559

Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec représente 31 maisons d'hébergement communautaires pour jeunes sans abri ou à risque de le devenir réparties dans onze régions du Québec. Les Auberges du cœur hébergent chaque année 3000 jeunes entre 12 et 30 ans et doivent en refuser 5000 autres, généralement faute de places. Ces chiffres ne reflètent qu'une partie des besoins des jeunes itinérants ou à risque de le devenir pour le type d'hébergement et de soutien que nous offrons considérant les territoires où de telles ressources sont inexistantes. Au total, l'ensemble des Auberges du cœur offre plus de 300 places en maison d'hébergement et, plus de 150 autres places en appartements supervisés ou logements sociaux. Solidairement avec les revendications de tous les organismes communautaires, les Auberges du cœur revendiquent actuellement 4,7 millions \$ en financement à leur mission pour la consolidation de leur réseau.